

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Cormier		Date d'inspection Le 23 juillet 2026
Nom de l'établissement Garderie Myrabel		Numéro de permis 2014984
Adresse 5418 134 Route Cocagne NB E4R 3P1		Numéro de téléphone (506) 744-0781
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer l'inspection de suivi du renouvellement. Personne n'est sur les lieux. La Mentore en Assurance de la Qualité reviendra à une date ultérieure.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 23 juillet 2026
Date

original signé par
Il n'y a personne à l'établissement le jour de l'inspection
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 juillet 2026
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"